Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260321-25_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à neuf heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles PROVENT (pouvoir à Monsieur Mickaël SAUVÉ).

Madame Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°25/2026

DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE BILLÉ COMBOURTILLÉ PARCÉ

Vu les statuts du Syndicat de Regroupement Scolaire Billé Combourtillé Parcé en date du 30 avril 1980 ;

Considérant qu'il convient de désigner les trois délégués titulaires appelés à représenter la commune au sein du Syndicat de Regroupement Scolaire Billé Combourtillé Parcé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner en tant que délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat de Regroupement Scolaire Billé Combourtillé Parcé les trois conseillers municipaux suivants :

- Monsieur Mickaël SAUVÉ
- Madame Maria Raquel DIAS
- Madame Lydie FÉRÉAL

À Combourtillé, le 21 mars 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Philippe BUINEAU